



03035332

Réservé au Moniteur belge

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

Charleroi

le

18/13/03

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIMÉ

1. Inscription :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2003 - Annexes du Moniteur belge

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à formes commerciale → n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°

☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

ORMIGE

Forme juridique (en entier) ▷

SOCIETE ANONYME

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

Avenue Général Michel 1E
6000 Charleroi

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

CHARLEROI N° 187.977

Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des
personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

BE 456 249.495

Objet de l'acte ▷

Démission/nomination administrateur

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes
du Moniteur belge

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire du 20 février 2003

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser,
le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires,
établies sur papier libre, tant en respectant des
colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la
disposition des intéressés au greffe des tribunaux de
commerce

Le 20 février 2003 à 19h30, au siège social, se sont réunis les
actionnaires de la SA Ormige
Madame Merckx, Présidente, constate que la totalité des parts
est représentée et que l'assemblée peut valablement
délibérer

La Présidente expose l'ordre du jour. Mr Doyen Jean-Yves
souhaite être déchargé de son poste d'administrateur-délégué
L'assemblée prend acte de la démission et lui confère plein
et entier quitus pour sa gestion de la société à ce jour
La présidente propose la nomination de Mr Doyen Gérald au
poste d'administrateur vacant A l'unanimité, l'assemblée
accepte la candidature de Mr Doyen Gérald

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

La séance se clôture à 20 h

Numéro du chèque ou de l'assignation

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page

Numéro du compte

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration afin de procéder à la nomination du nouvel administrateur-délégué

A l'unanimité des voix, le conseil décide d'appeler à ce poste Monsieur Doyen Gérard qui accepte la fonction

Pour extrait conforme,

Doyen Gérard
Administrateur-délégué

